

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-109

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Déchetterie professionnelle
Etude de mise aux normes
Approbation du plan de
financement

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Delphine McCOMISH LORAIN
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à André DUBOIS
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETARE : Francis DELORT

Rapporteur : François BOISSERIE

Vu la délibération n°2016-116 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2016 approuvant l'acquisition de la déchetterie professionnelle ;

Vu la délibération n°2017-001 du Bureau Communautaire du 6 février 2017 décidant de l'acquisition de la déchetterie professionnelle ;

Considérant que la gestion complète de la déchetterie professionnelle sera assurée par le SYDED à la condition que le site soit préalablement remis aux normes ;

Considérant la demande du SYDED de faire réaliser un audit de l'équipement afin de connaître et de prioriser les investissements nécessaires ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation de l'audit de la déchetterie professionnelle.
- **adopte** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170929-DC201775196-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017

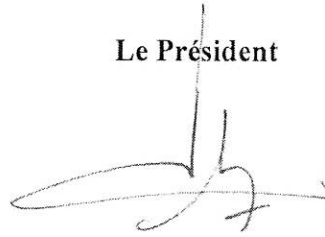
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Réalisation d'un audit de la déchetterie professionnelle				
Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Audit de l'équipement	6 720 €	ADEME	4 704 €	70 %
		<i>Sous-total :</i>	4 704 €	70 %
		<i>Autofinancement :</i>	2 016 €	30 %
TOTAL :	6 720 €	TOTAL :	6 720 €	100 %

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170929-DC201775196-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.